

## FORMULAIRE PERSONNE DE CONFIANCE

### Qui peut devenir votre personne de confiance ?

Toute personne majeure de votre entourage qui ne fait pas l'objet d'une mesure de tutelle, cela peut être un membre de votre famille, un ami, un proche, votre médecin traitant. En tout cas une personne en qui vous avez confiance et qui accepte cette responsabilité. Si cette personne de confiance est différente de la « personne à prévenir », (personne contactée par l'équipe médicale et soignante en cas d'évènements particuliers, au cours de votre séjour, d'ordre organisationnel ou administratif. La personne à prévenir n'a pas accès aux informations médicales vous concernant et ne participe pas aux décisions médicales.), il faudra bien le préciser et donner les coordonnées de chacune d'elles.

### Quel sera son rôle ?

Elle pourra vous accompagner à tout moment lors des consultations ou entretiens et recevra donc des informations vous concernant, en même temps que vous. Elle pourra ainsi vous aider, si vous le désirez, dans vos décisions. Votre personne de confiance n'a pas accès à votre dossier médical (sauf si vous procurez un mandat exprès en ce sens). Elle est un véritable porte-parole auprès des professionnels qui vous soignent, ainsi pourra exprimer votre volonté si vous n'étiez pas en état de le faire vous-même, que cet état soit momentané ou durable. Elle sera alors consultée en priorité. C'est certes pour elle une marque de confiance, mais aussi une responsabilité. Vous devez donc la prévenir de votre choix pour vous assurer de son accord. Si vous avez rédigé des directives anticipées, elle doit être au courant de cette démarche et de vos souhaits, d'autant que ceux-ci seront consultés en priorité.

### À quel moment la désigner ?

Lors de votre hospitalisation, ou dès la constitution de votre dossier, ou lorsque vous aurez eu le temps d'y réfléchir, de choisir la personne et de vous assurer de son consentement. Rien n'est ni obligatoire ni définitif.

La désignation de la personne de confiance n'est pas une obligation, mais une possibilité qui vous est offerte.

### Comment faire ?

Remplir le formulaire qui est au dos de ce document, ce formulaire est également disponible dans les services d'hospitalisation. Une fois rempli, donner la préférence au médecin qui s'occupe de vous ou à un membre de l'équipe soignante de l'étage si vous êtes hospitalisé (e) ou au personnel administratif de l'hôpital.

Ce document fera partie de votre dossier médical. Vous en aurez une copie, ainsi qu'une autre à remettre à la personne que vous aurez désignée. Votre désignation est valable jusqu'à ce que vous décidiez de sa révocation. Dans ce cas, sa révocation éventuelle passera par les mêmes circuits en informant l'hôpital et la personne de confiance précédemment désignée.

Si vous le souhaitez, vous pouvez désigner une nouvelle personne de confiance.

**Toute l'équipe médico-soignante ou administrative est à votre disposition pour plus de précisions ou pour répondre à vos questions.**



## FORMULAIRE PERSONNE DE CONFIANCE

J'ai pris connaissance des informations relatives à la personne de confiance.

Je ne souhaite pas désigner de personne de confiance

Je souhaite désigner une personne de confiance pour une durée illimitée mais révocable à tout moment.

### PATIENT

Nom : .....Prénom : .....

Nom de jeune fille .....Date de naissance : .... / ..... / .....

### PERSONNE DE CONFIANCE

Lien avec le patient (ex : père, ami, médecin traitant) : .....

Nom : .....Prénom : .....

Nom de jeune fille .....

Adresse : .....

.....

Téléphone fixe : .....Téléphone portable : .....

Fait à : .....le : .....

Signature Patient

Signature Personne de confiance